

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry,

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-127 – PLAN D'ADAPTATION CLIMATIQUE DES ECOLES (PACE)

Le dérèglement climatique n'est plus une réalité lointaine : il transforme déjà notre quotidien. Les épisodes de canicule sont plus fréquents, plus intenses et plus longs. Nos bâtiments, nos espaces publics et nos services doivent désormais être adaptés à ces nouvelles conditions climatiques.

Les écoles sont particulièrement concernées. Elles doivent rester des lieux d'apprentissage, de bien-être et de sécurité pour les enfants comme pour les équipes éducatives, quelles que soient les conditions météorologiques.

C'est pourquoi la municipalité de Saint-Jory engage un Plan d'Adaptation Climatique des Écoles (PACE) pour la période 2026-2030. Cette feuille de route prévoit d'adapter progressivement les quatre écoles publiques de la commune et leurs 44 classes aux conséquences du changement climatique.

L'objectif est double : apporter des réponses immédiates aux fortes chaleurs et transformer durablement notre patrimoine scolaire pour mieux résister aux températures de demain.

Une réponse adaptée à chaque école

Les quatre écoles publiques de Saint-Jory ont été construites à des périodes très différentes, des années 1980 jusqu'à l'extension la plus récente livrée en 2025. Leur conception, leur isolation, leur orientation, la présence de végétation ou encore l'aménagement de leurs cours créent des situations très différentes d'un établissement à l'autre.

Le PACE ne repose donc pas sur une solution unique, mais sur une approche école par école et bâtiment par bâtiment.

Selon les besoins identifiés, plusieurs solutions pourront être mobilisées : isolation thermique, protections solaires, brasseurs d'air, végétalisation, plantation d'arbres, transformation des cours en cours oasis ou encore climatisation ciblée.

La méthode retenue est simple : protéger rapidement, rénover durablement et rafraîchir intelligemment.

Dès 2026, 100 % des classes équipées de brasseurs d'air

Le PACE entre immédiatement dans sa phase opérationnelle.

Première mesure concrète : 100 % des classes et des dortoirs des quatre écoles (non équipées de climatisation) seront équipés de brasseurs d'air dès la rentrée de septembre 2026.

Installés durant l'été, ces équipements permettent de créer un mouvement d'air et de réduire de plusieurs degrés la température ressentie. Peu énergivores, ils constituent une solution simple et immédiatement efficace pour améliorer le confort des enfants et des équipes.

Cette première action sera complétée dès 2026 par plusieurs interventions : réparation de stores et protections solaires défectueux, plantation d'arbres à l'école Georges Brassens et lancement des études pour la transformation progressive des cours en cours oasis.

En parallèle, un diagnostic énergétique des quatre écoles, financé dans le cadre du dispositif ACTEE, permettra d'identifier précisément les faiblesses de chaque bâtiment et de définir les investissements prioritaires pour la période 2027-2030.

Pourquoi ne pas climatiser toutes les écoles ?

La climatisation peut être nécessaire, mais elle ne constitue pas une réponse universelle.

Climatiser systématiquement l'ensemble des écoles représenterait à elle seule environ 500 000 euros d'investissement, auxquels s'ajouteraient des coûts importants de fonctionnement. Surtout, certains bâtiments présentent aujourd'hui des performances thermiques insuffisantes : les climatiser sans améliorer préalablement leur isolation reviendrait à augmenter fortement leur consommation énergétique sans traiter durablement le problème.

La priorité sera donc donnée à la protection contre la chaleur et à l'amélioration des bâtiments. La climatisation sera utilisée de manière ciblée lorsqu'elle constitue la solution la plus pertinente, notamment pour créer des espaces refuges ou équiper certains locaux spécifiques, comme les espaces de restauration.

Un engagement ambitieux

A partir de 2026, à partir des diagnostics et études réalisés, les investissements seront programmés progressivement dans les quatre écoles jusqu'en 2030. Ils porteront notamment sur l'amélioration de l'isolation thermique, les protections solaires, la végétalisation des bâtiments et de leurs abords, la plantation d'arbres, la création de cours oasis et l'aménagement d'espaces rafraîchis ou climatisés lorsque cela est nécessaire.

Cette programmation restera évolutive afin de tenir compte des besoins identifiés dans chaque établissement, mais également des capacités financières de la commune et des dispositifs de financement disponibles.

La commune recherchera systématiquement les subventions susceptibles de réduire son reste à charge, notamment auprès de l'État et de ses différents partenaires.

Une trajectoire jusqu'en 2030

Le PACE donne ainsi à Saint-Jory une stratégie globale et pluriannuelle d'adaptation de ses écoles au changement climatique.

Il permettra d'agir selon trois temporalités complémentaires : répondre immédiatement aux fortes chaleurs, engager les travaux nécessaires sur les bâtiments les plus vulnérables et transformer progressivement les écoles pour les adapter durablement au climat de demain.

Cette feuille de route a vocation à être actualisée au fil des diagnostics, des études et des opportunités de financement, tout en maintenant un cap clair jusqu'en 2030 : des écoles plus fraîches, plus végétalisées, plus sobres en énergie et mieux adaptées aux épisodes de chaleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le PACE et ses orientations stratégiques.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE